Interpellation déposée par Monsieur Van Damme, Conseiller communal, relative à la Porte de Ninove.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Van Damme, Gemeenteraadslid, betreffende Ninoofsepoort.

Je vais commencer avec une remarque d'ordre organisationnelle. Cette interpellation fait suite à une question écrite que j'ai posée en mars 2014, à laquelle j'ai reçu une réponse le 15 juillet 2014. Cette réponse fait une demi-page. Donc j'ai dû attendre trois mois, non pardon quatre mois avant de recevoir une réponse à ma question écrite. Je ne trouve pas ça normal, surtout que j'ai demandé à plusieurs reprises à la Bourgmestre et aux services de me répondre et donc ça a duré quatre mois avant de recevoir une réponse. Je ne sais pas comment ça se passe avec les autres conseillers communaux, mais je trouve que c'est un vrai problème et en plus la réponse se résume en quatre mots et donc j'ai insisté pour que cette même question revienne aujourd'hui au conseil communal parce que je trouve que c'est un peu ridicule de jouer avec mes pieds. Ça va en fait nous encourager à faire plus d'interpellations et à ne plus poser des questions par écrit. Donc ça va faire durer les conseils communaux plus longtemps. Je ne comprends pas pourquoi on n'a pas pu me répondre en quatre mois, après plusieurs rappels.

Ça concerne l'incident fin de l'année 2013, l'incident à la porte de Ninove que nous avons tous connus où on a tiré dans le dos sur un jeune. Ma question concernait la présence des caméras et les dispositifs de sécurité à cet endroit. Ma question était de savoir quel était le dispositif sécuritaire en place au moment des faits et quel était le dispositif sécuritaire en place au moment où je posais la question en mars 2014. Donc je repose les mêmes questions parce que sur la question du dispositif opérationnel au moment des faits, je n'ai pas eu de réponse et sur la question du dispositif en place maintenant, c'était déjà la réponse du 15 juillet, donc j'espère qu'il y a quelque chose qui a changé. Donc ma question est la suivante : combien de caméras y avait-il au moment de l'incident à la porte de Ninove, donc fin 2013 et surtout combien de caméras étaient opérationnelles à ce moment-là ? J'ai une réponse qui me dit qu'il y a une caméra qui était opérationnelle. OK pour le 15 juillet, mais ma question était de savoir fin décembre 2013, est-ce qu'il y avait des caméras et est-ce qu'elles étaient opérationnelles et à quels endroits elles étaient placées ?

Ma deuxième question c'est de savoir combien de caméras il y a aujourd'hui, des caméras sont opérationnelles ? C'est une question qui date de mars 2014, mais elle est toujours d'actualité. Si toutes les caméras n'étaient pas opérationnelles le 15 mars, alors quand vont-elles être opérationnelles ?

Alors, une autre question et c'est la seule où j'ai eu une véritable réponse, c'est savoir s'il y avait des patrouilles de police qui étaient mises en place. On a répondu le 15 juillet qu'il n'y avait plus de patrouilles supplémentaires en place. Six mois après les faits, ça ne m'étonne pas, mais ce n'était pas la question le 15 mars.

Et alors, ma dernière question, c'était savoir si d'autres mesures avaient été prises pour améliorer la sécurité à l'endroit même pour sécuriser structurellement cet endroit qui pour moi n'est pas ressenti comme un endroit dangereux, mais c'est vrai qu'il y a des endroits où il y a ou il n'y a aucun contrôle social, il fait sombre et je peux comprendre que pour certaines personnes, ce n'est pas un endroit agréable. D'ailleurs, la première réaction de la Bourgmestre, s'était de dire qu'elle-même n'osait pas s'y aventurer.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme. Juste un petit rappel du règlement d'ordre intérieur, Monsieur De Block, vous disposez de deux minutes.

M. De Block:

Oui, je voudrais juste poser une question et je ne sais pas comment la poser sans avoir de nouveau un refus de répondre de la part de Madame la Bourgmestre. Est-ce qu'il est vrai que dans l'enquête sur cette affaire-là, la police n'a pas réclamé les images des autres caméras dans les environs ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban:

Vous savez, je ne vais pas répéter les questions qui ont été posées et auxquelles j'attends des réponses également. Par contre, sur la dernière remarque de Monsieur Van Damme, j'ai quand même une remarque à formuler, moi j'aimerais bien que dans cette Commune, je tenais le même discours quand j'étais dans la majorité, qu'on arrête, quand il y a un fait divers, aussi dramatique soit-il, de stigmatiser la Commune, un quartier où sa population. Un fait divers est un fait divers et heureusement qu'on ne tire pas sur les gens qui roulent à vélo tous les jours. Quand on était dans la majorité, je déplorais que la presse le fasse et s'emballe dès qu'il y avait un fait divers et je trouve aujourd'hui, même dans l'opposition, je tiens le même discours, Molenbeek-Saint-Jean n'est pas le jardin d'Éden, ce n'est pas le Bronx non plus. Madame Schepmans, je ne sais pas si vous avez dit ça ou pas, je n'ai pas entendu, mais moi j'aimerais bien qu'on évite de contribuer directement ou indirectement à la stigmatisation de la Commune, de ce quartier et de sa population.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur Van Damme, en fait comme il y a eu une erreur et que votre interpellation a été communiquée cet après-midi, je n'ai pas eu l'occasion de revenir vers les services pour avoir plus de précision que celles qui vous ont été données par écrit. Vous le savez, la porte de Ninove est un endroit particulier parce qu'il se trouve entre la Ville de Bruxelles et la commune Molenbeek-Saint-Jean, qu'il n'y a pas de contrôle social puisqu'il n'y a pas de logements, il y a peu de passage et donc moi, je peux vous assurer, et je pense que je l'ai encore répété hier ou avant-hier dans un journal de la région, qu'au contraire il y a plusieurs quartiers de Molenbeek-Saint-Jean, qui ont tous leurs particularités, qu'il y a une grande diversité et que nous travaillons à améliorer l'image de la Commune et je peux vous assurer que je peux me promener à toute heure dans tous les quartiers de cette Commune. La porte de Ninove, je l'ai précisé à l'époque, à trois heures du matin, je serais attentive à ne pas la traverser toute seule. Mais chacun prend les mesures de précautions qu'il souhaite, ce n'est pas pour ça que je considère que Molenbeek-Saint-Jean comme une Commune difficile. D'ailleurs les chiffres de la criminalité sont sensiblement en baisse pour 2013, ce qui montre bien qu'il n'y a pas de difficultés à vivre dans notre Commune.

Pour le reste, je n'ai pas d'informations complémentaires à apporter ce soir par rapport aux réponses qui vous ont été données par écrit par le service. Mais je pense qu'on peut revenir sur ce dossier. En ce qui concerne l'enquête judiciaire, c'est une enquête

judiciaire qui n'a pas encore donné de conclusions, mais Monsieur De Block, je prends acte des rumeurs que vous présentez ici au sein de cette assemblée et que je n'avais jamais entendues et j'en ferai part à la police qui appréciera à sa juste valeur.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je rappelle que seule la personne ayant déposé l'interpellation peux encore réagir. Je ne sais pas si Monsieur Van Damme veut encore dire quelque chose ?

Dhr. Van Damme:

Je veux dire deux choses. Premièrement, je ne comprends pas que vous n'ayez pas d'informations complémentaires Madame la Bourgmestre, parce que cette interpellation était bel et bien inscrite au conseil communal de début septembre qui a été annulé en dehors de votre volonté, mais donc à laquelle vous auriez dû être préparée. Donc moi, je ne comprends pas du tout que vous n'ayez pas d'informations plus récentes que celle du 15 juillet. Ça veut dire que soit vous êtes de mauvaise volonté, soit vous n'êtes pas préparée au conseil communal. C'est très étonnant comme réponse!

Deuxièmement, je n'ai pas envie de perdre mon temps ici, mais je demande formellement à ce que cette interpellation soit réinscrite à l'ordre du jour du conseil d'octobre et on n'en rediscutera à ce moment-là.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.